



J'ai la garde de mes enfants mais j'ai quitter la tunisie avec eu

Par **nadou32**, le **29/09/2009** à **22:24**

Bonjour,

j'ai divorcé pour violence conjugales en 2007 et j'ai eu la garde de mes 2 enfants, le père devai me verser des dommages et interets mais aussi une pension alimentaire. ce qu'il n'a pas fait. a l'epoque je vivait en tunisie mais acdtuellement je vis en france avec mes enfants. Car j'ai du partir vu le climat dans laquelle je vivait n'etait pas un endroit pour elever mes enfnats

le père de mes enfants s'est remarier et il a un autre enfant.

il n'a jamais essayer de voir ses enfants soit en tunisie soit de prendre contact avec eux ici en france.

peut il porter plainte contre moi du fait qu'on soit en france ?